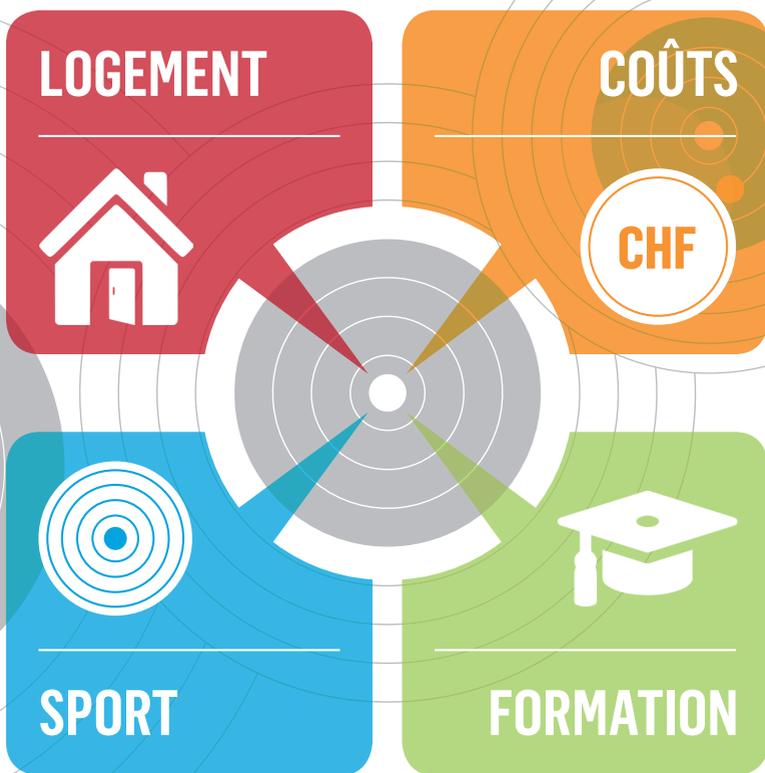


CONCEPT DU CENTRE NATIONAL DE PERFORMANCE (CNP)



VIVRE – HABITER – SE FORMER / TRAVAILLER – S'ENTRAÎNER
AU CENTRE NATIONAL DE PERFORMANCE DE LA FÉDÉRATION SPORTIVE SUISSE DE
TIR À MACOLIN / BIENNE

Sommaire

1. Introduction
2. Base
3. But et objectif
4. Equipe nationale Elite
5. Equipe nationale des Juniors
6. Entrée en vigueur



Documents et Règlements

1. Introduction

- Les athlètes du cadre du service du Sport d'élite et de la Promotion de la Relève de la Fédération sportive suisse de tir (FST) bénéficient de diverses offres d'entraînement dans toute la Suisse au sein des centres de performance régionaux et/ou du Centre national de performance (CRP/CNP). Ces offres comprennent différentes filières d'entraînement adaptées à la classification et à la disponibilité des athlètes et permettent une gestion optimisée du temps afin de garantir une combinaison réussie entre formation, vie professionnelle et Sport d'élite.
- Ce concept décrit et régit la vie, le logement, le travail/la scolarité et l'entraînement des athlètes classés à Bienne. Il permet aux athlètes de transférer leur centre de vie au CNP de la FST dans la région de Bienne. Cela leur permet de mutualiser leurs ressources et d'investir pleinement dans la formation, le métier et le Sport d'élite.

2. Base

L'annexe J du concept de promotion du sport de performance constitue la base de ce concept (version de mars 2025).

CONCEPT DE PROMOTION DU SPORT DE PERFORMANCE – ANNEXES

Version de mars 2025

Annexe J: Offre d'entraînement sites CRP et CNP de Bienne/Macolin, à partir du 01.01.2025

	Forme de départ CRP Offres personnalisées Athlètes T3 (PuR) Entraînement CNP en 1e année	Forme standard CRP Athlètes T3 (PuR), T4 (Elite) Entraînement CNP à partir de la 2e année	T4-J CNP Athlètes T4-J (PuR) High Potential	CNP n0 Athlètes E1-n0, T4-n0	Pros CNP 100/50% Athlètes M, E2, E1, T4 Wildcard
GESTION OPTIMALE DU TEMPS ENTRAÎNEMENT CRP/CNP	Deux unités d'entraînement de 2h par semaine individuellement dans le cadre d'un entraînement à domicile	Deux unités d'entraînement de 3h par semaine individuellement dans le cadre d'un entraînement à domicile		Quatre unités d'entraînement de 4h par semaine individuellement dans le cadre d'un entraînement à domicile	Vivre et habiter au CNP à Bienne/Macolin ou Structure semi-professionnelle à domicile
	Une ou deux unités d'entraînement (offres personnalisées) de 3h par semaine 40 semaines par an	Deux unités d'entraînement de 3h par semaine 40 semaines par an	Vivre et habiter au CNP à Bienne/Macolin Ecole, formation, formation continue ou travail à Bienne/Macolin 15h d'entraînement spécifique à un sport par semaine	E1-n0 - 10 semaines d'entraînement de 5 jours au CNP à Macolin ou dans une installation d'entraînement n0 Neuro-athlétisme incl. T4-n0 - 4 semaines d'entraînement de 5 jours au CNP à Macolin ou dans une installation d'entraînement n0 Neuro-athlétisme incl.	Ecole, formation, formation continue ou travail à Bienne/Macolin ou à domicile 25/18h d'entraînement spécifique à un sport par semaine 10 semaines d'entraînement de 5 jours au CNP à Macolin
	Pour les élèves sportifs une journée d'entraînement de 3h par semaine 40 semaines par an	Pour les élèves sportifs une journée d'entraînement de 3h par semaine 40 semaines par an			
	Entraînement athlétique 4 heures par mois Entraînement individuel à domicile	Entraînement athlétique 6 heures par mois Entraînement individuel à domicile	Neuro-athlétisme 2 heures par semaine Individuellement au CNP	Neuro-Athlétik 8 Stunden pro Monat Individuell im Home-Training	Neuro-athlétisme 4 heures par semaine Individuellement au CNP
	Coûts: 1x entraînement p. sem. 1000 CHF 1.5 x entraînement p. sem. 1250 CHF 2x entraînement p. sem. 1500 CHF payé par l'athlète à la FST	Coûts: T3, T4 1500 CHF payé par l'athlète à la FST	Coûts: T4-J CNP 2000 CHF payé par l'athlète à la FST	Coûts: E1-n0 CNP 2000 CHF / T4-n0 1500 CHF payé par l'athlète à la FST	Coûts: M, E2, E1, T4 Wildcard CNP 2000 CHF payé par l'athlète à la FST
Total par an 280-400h de tir	Total par an 480-600 h de tir	Total par an 600h de tir	Total par an 700/520h de tir	Total par an 1000/720h de tir	

Lisibilité: La forme masculine est employée dans la disposition d'exécution pour des raisons de lisibilité. La forme féminine est toutefois toujours comprise.

3. But et objectif

L'offre du Centre national de performance dans la région de Bienne vise à offrir une plateforme optimale aux athlètes ambitieux et à fort potentiel leur permettant de concilier Sport d'élite, travail/école et sport. Ceci afin d'atteindre des performances de pointe au niveau international sans compromettre la santé et la motivation à long terme. Grâce à cette réglementation claire, elle contribue également à l'égalité de traitement de tous les athlètes en fonction de leur classement. A cet égard, le principe de performance figure clairement au premier plan.

4. Equipe nationale Elite

La représentation suivante régit les situations contractuelles spécifiques, la participation aux frais ainsi que les flux financiers entre le bailleur, le locataire et la Fédération (FST) dans le domaine de l'élite.

Logement	Locataire	Bailleur	Flux de paiement	Participation aux frais de la FST par mois pour T4j, E1, E2, M	Participation aux frais de la FST par mois par Wildcard
Arsenal de Bienne	Athlète	OFSP0	FST -> OFSP0	100% = max. CHF 500.-	50% = max. CHF 250.-
Chambre Macolin (OFSP0)	Athlète	OFSP0	Athlète -> FST	100% = max. CHF 500.-	50% = max. CHF 250.-
Coloc FST à Bienne (attribuée par la FST)	Athlète	FST	Athlète -> FST	100% = max. CHF 700.-	50% = max. CHF 350.-
Chambre/Appartement (l'athlète se prend soi-même en charge)	Athlète	Bailleur (privé)	FST -> Athlète	Max. CHF 500.-	Max. CHF 250.-
Nourriture	Les repas ne sont pas pris en charge financièrement par la FST.				

Dispositions particulières

- La rémunération est versée ou prélevée chaque mois aux athlètes en fonction de leur situation familiale.
- Le montant maximal indiqué correspond à la participation maximale aux frais que la FST verse chaque mois à l'athlète concerné(e) en fonction de sa situation familiale.
- Les tarifs indiqués sont adaptés aux prix de location actuels. Si ceux-ci venaient à changer, la Fédération se réserve le droit de les modifier.
- Pour les solutions de logement organisées par les athlètes eux-mêmes, la Fédération ne participe que si celles-ci se trouvent dans un rayon de 4 km autour de l'arsenal de Bienne.

Entraînement

La représentation suivante régit le nombre d'heures à effectuer pour les athlètes employés à 100% ou à 50%.

Performance de la FST Professionnel à 100%	Spécifique au sport	Physique	Neuro	Mental	Récupération	Planification
Entraînement dirigé	10 semaines	Intégré	Intégré	Intégré	Intégré	Intégré
Heures par semaine	25	5	4	2	5	1

Performance de la FST Professionnel à 50%	Spécifique au sport	Physique	Neuro	Mental	Récupération	Planification
Entraînement dirigé	10 semaines	Intégré	Intégré	Intégré	Intégré	Intégré
Heures par semaine	18	4	3	2	5	1

Formation continue ou travail

La représentation suivante régit la situation en matière de présence dans le cadre des études ou du travail des athlètes ayant un emploi à 50%.

Performance d'un athlète professionnel à 50%	Etudes à Bienne	Etudes à distance	ES Bienne	Emploi à 50%
	Doublement du temps d'étude	50 journées de présence par an à l'université/la haute-école	80 journées d'école par an	50 journées de pré-sence avec militaires 100 journées de pré-sence sans militaires

5. Equipe nationale des Juniors

La représentation suivante régit les situations contractuelles spécifiques, la participation aux frais ainsi que les flux financiers entre le bailleur, le locataire et la Fédération (FST) dans le domaine des Juniors.

Logement performance de la FST	Locataire	Bailleur	Flux de paiement	Participation aux frais de la FST par mois 100%	Participation aux frais de la FST par mois par Wildcard
Arsenal 18-U21	Athlète	OFSPPO	Athlète -> FST	Max. CHF 500.-	Max. CHF 250.-
Chambre Macolin (OFSPPO) 18-U21	Athlète	OFSPPO	Athlète -> FST	Max. CHF 500.-	Max. CHF 250.-
Chambre/Appartement (l'athlète se prend soi-même en charge)	Athlète	Bailleur	FST -> Athlète	Max. CHF 500.-	Max. CHF 250.-
Nourriture			FST -> Athlète	Max. CHF 250.-	Max. CHF 250.-

Logement performance de la FST mensuel	Locataire	Bailleur	Bénéficiaire de l'avoir	100%	50% (Wildcard)
Famille d'accueil U16-U21	Athlète	Famille d'accueil	Athlète	Max. CHF 500.-	Max. CHF 250.-
Nourriture			Athlète	Max. CHF 250.-	Max. CHF 250.-

Dispositions particulières

- La rémunération est versée ou prélevée chaque mois aux athlètes en fonction de leur situation familiale.
- Le montant maximal indiqué correspond à la participation maximale aux frais que la FST verse chaque mois à l'athlète concerné(e) en fonction de sa situation familiale.
- Les tarifs indiqués sont adaptés aux prix de location actuels. Si ceux-ci venaient à changer, la Fédération se réserve le droit de les modifier.
- Pour les solutions de logement organisées par les athlètes eux-mêmes, la Fédération ne participe que si celles-ci se trouvent dans un rayon de 4 km autour de l'arsenal de Bienne.

Entraînement

La représentation suivante régit le nombre d'heures à consacrer aux athlètes juniors.

Professionnel à 50% T4-J Expérimentés (2 ans de CNP)	Spécifique au sport	Physique	Neuro	Mental	Récupération	Planification Force8
Entraînement dirigé	10 h	1 h	0.5 h	1ère heure		
Individuel par semaine	4 h	1 h	0.5 h	1.5 h	5	1

Professionnel à 50% T4-J	Spécifique au sport	Physique	Neuro	Mental	Récupération	Planification Force8
Entraînement dirigé	15 h	2 h	1 h	1.5 h	5	1

Ecole et formation

La présentation suivante régit les conditions relatives à la scolarité et à la formation des athlètes juniors employés à 50%.

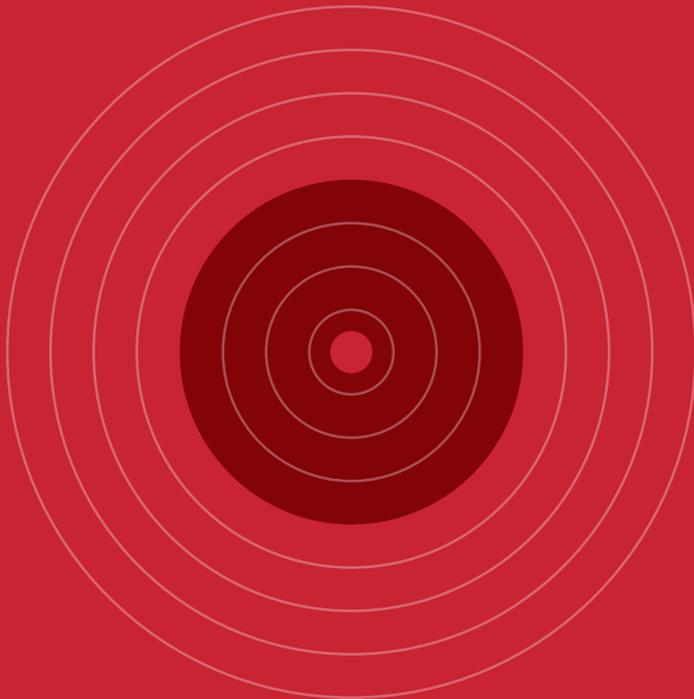
Performance d'un athlète professionnel à 50%	Secondaire I	Secondaire II	Gymnase	Etudes
	Ecole du sport de SO à Bienne	Ecole du sport de SO à Bienne	SO Sport Gym 5 ans à Bienne	Référence e-équipe nationale

6. Entrée en vigueur

Ce concept entre en vigueur immédiatement et reste valable jusqu'à nouvel ordre.

Les installations suivantes sont raccordées à ce concept:

1. DE: droit à une chambre à l'arsenal de Bienne
2. DE: règlement intérieur des chambres de l'arsenal de Bienne
3. Convention des athlètes, version du 01.01.2025



CONTACT / MENTIONS LÉGALES



Fédération sportive suisse de tir

Division sport d'élite et promotion de la relève

Lidostrasse 6, 6006 Lucerne

www.swissshooting.ch

info@swissshooting.ch

Auteurs : Joël Strübi, Responsable du division

Sport d'élite et Promotion de la Relève

Mise en page : Elena von Pfetten, d'après un modèle de

trurnit Publishers